

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
48 francs pour trois mois,  
82 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

## ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,  
au 1<sup>er</sup>.  
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>tes</sup>, directeurs de  
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 45,  
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être  
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef  
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 25 décembre 1847.

## QUESTIONS MUNICIPALES.

## BUDGET DE LA VILLE DE LYON POUR 1848.

Depuis la mort de M. Terme, on a cité comme devant être appelés à le remplacer plusieurs membres du conseil municipal qui paraissent avoir décliné l'honneur de se mettre à la tête de l'administration d'une ville criblée de dettes, engagée dans des travaux au-dessus de ses forces, ne trouvant pas même des prêteurs quand elle a besoin de contracter des emprunts. Ce fait répond assez péremptoirement, ce nous semble, aux longs panégyriques publiés dans les journaux de Lyon et qui ont présenté M. Terme comme le modèle des administrateurs. Les licences de l'oraison funèbre sont grandes, nous le savons, mais elles ne vont pas jusqu'à permettre de méconnaître les faits, de fermer les yeux à la lumière, de nier la vérité. En traitant les questions municipales, nous aurons occasion de revenir sur l'administration de ce magistrat et de montrer dans quel dédale il a jeté la ville, dans quel état déplorable il laisse ses finances; nous ne voulons nous occuper aujourd'hui que du budget présenté il y a quelques jours par M. le premier adjoint appelé, dit-on, à remplir un long intérim, en sorte que la première municipalité de France resterait long-temps encore sans maire.

Dans la situation financière où se trouve la ville de Lyon, en face d'un emprunt d'environ deux millions qu'il a été impossible de contracter et qu'il faudra demander forcément à la caisse des consignations, il était tout naturel de penser que l'administration réduirait ses dépenses, qu'elle nous présenterait enfin un budget balancé par un excédant de recettes, ou du moins équilibré. Cette espérance ne se réalisera pas. Les hommes qui ont entraîné la cité dans la position où elle se trouve aujourd'hui ne quitteront l'administration que lorsqu'il n'y aura plus moyen de marcher.

On disait l'année dernière, dans le rapport sur le budget, lu à la séance du 29 octobre : « L'activité ne doit pas exclure la prudence, et s'il est équitable, s'il est juste, en recourant à un nouvel emprunt, de faire peser sur l'avenir, avenir prochain, une portion des sacrifices que le présent s'impose, il sera sage aussi de ralentir le mouvement imprimé, depuis quelques années, aux travaux d'utilité publique, et de n'entreprendre de nouvelles améliorations qu'autant qu'elles pourront être réalisées avec nos propres ressources, sans gêner en rien les divers services ordinaires et l'amortissement de la dette. » Voilà les paroles textuelles de M. le maire, voilà ses promesses; nous allons voir comment on les remplit.

Les recettes ordinaires et extraordinaires pour 1848 sont évaluées à quatre millions deux cent vingt-cinq mille francs, les dépenses ordinaires à deux millions sept cent trente-quatre mille francs, ce qui présenterait un excédant de recettes de un million quatre cent quatre-vingt-onze mille francs. Attendez un peu, et ce bon va disparaître. D'après le tableau publié l'année dernière, la ville devra payer en intérêts et capital douze cent huit mille francs; il lui en resterait deux cent quatre-vingt-trois mille, mais cette somme est absorbée par d'autres dépenses dont le détail n'a pas été donné dans le compte-rendu de la séance du conseil municipal où le rapport a été lu, compte-rendu rédigé par la mairie. (Voir le Censeur des 21 et 22 décembre.)

Cette somme dont nous espérons qu'on pourrait mettre une partie en réserve afin d'amortir plus promptement les dettes de la ville, et qui, dans tous les cas, est assez forte pour payer des dépenses vraiment indispensables, cette somme ne suffira pas même aux dépenses prévues dès aujourd'hui; pour les acquitter il faudra encore cent quarante-huit mille francs qui pourront créer un nouveau déficit; encore devons-nous ajouter que l'on a estimé le produit de l'octroi dans l'exercice prochain à cent mille francs au-dessus de celui du dernier budget. Les dépenses extraordinaires pour 1848, en outre des remboursements ou des paiements à effectuer, s'élèveraient donc encore à quatre cent trente et un mille francs. On conviendra que ce n'est pas là réaliser les promesses d'économie qui avaient été faites.

Il est juste de dire que, pour couvrir ce nouveau déficit de cent quarante-huit mille francs qui nous menace, l'administration croit pouvoir compter sur cent dix mille francs qui, restés sans emploi cette année, devront être reportés de l'exercice courant à l'exercice prochain, ce qui réduirait d'autant la somme que l'on ne sait à quel impôt demander. Mais il faut ajouter aussi qu'en supposant que l'octroi lui rendrait en 1848 cent mille francs de plus qu'en 1847, l'administration a fait un calcul fort problématique et qui pourrait bien ne pas se réaliser. Sans doute, l'abondance de la dernière récolte a réduit le prix du vin, et l'abaissement de la valeur vénale doit naturellement produire une augmentation dans la consommation; mais cela ne suffit pas toujours; dans les villes manufacturières surtout, où la plus forte partie de l'impôt indirect est payée par la classe ouvrière, il faut encore, pour élever le produit, que le commerce et l'industrie prospèrent, et malheureusement il n'en est rien.

Quand nous songeons que, pour produire un surcroît de recettes de cent mille francs sur les vins, il est nécessaire que la consommation annuelle augmente de vingt mille hectolitres, nous avons le droit de regarder comme douteux cet excédant que la mairie désire plus qu'elle ne l'espère. Toutefois, lors même que les prévisions de l'administration seraient complètement exactes, les recettes n'en seraient pas moins encore insuffisantes. Comment donc pourrions-nous aux besoins, puisqu'on ne veut pas se résoudre à faire des économies? Peut-on espérer de contracter encore un emprunt? Cela ne serait guère possible, et les difficultés que l'on rencontre aujourd'hui devraient faire réfléchir sérieusement.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que du budget ordinaire; mais nous aurons, comme toujours, des crédits supplémentaires, M. le maire l'avoue lui-même dans son rapport, et le déficit en sera naturellement augmenté. Une telle situation impose aux membres du conseil municipal de graves devoirs; avant de voter le budget, ils devront examiner si les dépenses extraordinaires sont bien utiles, bien indispensables, car c'est sur ce chapitre que doivent surtout porter les économies. Accorder à l'administration tout ce qu'elle demande, c'est créer un nouveau découvert, c'est creuser un gouffre dont nous ne savons comment on pourra sortir. Nous reviendrons sur ce sujet; nous examinerons les propositions de la mairie, quand elle aura livré à la publicité son rapport qui, nous l'espérons, sera un peu plus complet que son compte-rendu. Il ne suffit pas de dire le chiffre total des dépenses extraordinaires, il faut les détailler; il importe que les citoyens puissent juger de quelle manière on administre le produit des impôts qu'ils ont à ac-

quitter. Ils ne votent pas, mais ils nomment ceux qui votent l'emploi des fonds.

Par une ordonnance en date du 21 et insérée au *Moniteur* arrivé ce matin, le collège du 5<sup>e</sup> arrondissement électoral du Rhône est convoqué à Villefranche pour le 13 janvier prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Terme.

L'archiduchesse Marie-Louise vient de mourir à l'âge de 56 ou 57 ans. L'histoire marquera sa mémoire d'une tache ineffaçable. Epouse de Napoléon, elle l'a abandonné dans le malheur, et elle a montré que si l'œil des rois ou des reines contient beaucoup de larmes, leur cœur est aride et ingrat. Personne ne regrettera cette femme, ni en France, ni dans le reste de l'Europe, et il n'y a que les cours qui prendront le deuil.

## Affaires de Suisse.

URI. — La landsgemeinde a adopté dimanche 19, à l'unanimité, toutes les propositions du gouvernement provisoire, ou plutôt le projet de constitution qu'il venait d'élaborer. Elle a ensuite nommé les membres du gouvernement définitif. Il est ainsi composé: MM. Zragger, landammann; docteur Lusser, vice landammann; Muheim (Alex.), Epp et Muheim, anciens landammans; Jauch, avocat; Lusser, conseiller; Arnold, conseiller, et Trachsel, architecte. Quatre de ces gouvernants appartiennent à l'opinion libérale modérée, trois sont libéraux et deux conservateurs; ces derniers sont: MM. le docteur Lusser et Trachsel.

La nouvelle constitution donne une souveraineté réelle au peuple. La landsgemeinde décide les affaires importantes du pays et nomme les principales autorités. La perpétuité des fonctions est abolie; celles de landammann et de vice-landammann ne durent qu'une année. Ces deux fonctionnaires sont immédiatement rééligibles l'année suivante; mais ils ne pourront l'être ensuite qu'après un laps de deux années. Un conseil d'état remplace la commission d'instruction; il est présidé par le landammann.

La durée des fonctions des conseillers d'état est fixée à quatre ans; ils sont rééligibles aux mêmes conditions que celles prescrites pour les deux fonctionnaires ci-dessus désignés.

Paris, le 23 décembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère a délibéré, dans l'un des derniers conseils qui ont été tenus, sur les projets de loi relatifs aux chemins de fer qui seraient présentés aux chambres dans le cours de la session prochaine, et il paraît avoir décidé que deux projets seulement seraient soumis au parlement.

Le premier est relatif au chemin de fer de Lyon à Avignon. Tout le monde comprend qu'il importe que cette portion de la grande ligne ferrée qui doit relier le port de Dunkerque à celui de Marseille soit entreprise sans de nouveaux retards et menée promptement à terme. La compagnie du chemin de Paris à Lyon offre de s'en charger, à la condition qu'on lui accordera une concession de 99 ans, qu'on ne lui imposera pas l'embranchement de Grenoble, et qu'on lui fera cadeau, à titre de prime d'encouragement, du cautionnement de dix millions versé par la compagnie qui avait traité avec le gouvernement et qui a reculé devant l'exécution de ses engagements.

M. Jayr a, dit-on, à peu près accepté ces conditions.

Le second projet concerne le prolongement du chemin de fer de Saint-Quentin jusqu'à Maubeuge. La compagnie du Nord est disposée, dit-on, à se charger de ce prolongement, à la condition que la concession du chemin de Creil à Saint-Quentin, qui doit expirer après vingt-quatre années d'exploitation, verra sa durée portée jusqu'à cinquante ans; à la condition encore que la concession de la ligne principale de Paris à la frontière de Belgique et aux ports de Calais et de Dunkerque sera relevée dans une proportion semblable.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 26 DÉCEMBRE 1847.

## GABRIELLE.

(Suite et fin.) — Voir le Censeur des 16, 17, 18, 19 et 23 décembre.)

Lucien se hâta de quitter ce groupe de curieux et de mettre fin à cette scène violente. Il abandonna cette femme, qui venait, cria-t-il, de retrouver son premier amant.

Ernest saisit sans retard le bras de Gabrielle, et s'éloigna rapidement dans une direction opposée.

— Maintenant, Madame, dit-il en dégageant son bras de celui de la jeune fille, personne ne s'occupe plus de nous; adieu pour toujours. Laissez-moi. Gabrielle s'attacha fortement à son bras.

— Pourquoi me retenir là? lui dit le jeune homme. Dois-je vous garder plus long-temps? Vous êtes libre.

— Oh! Ernest, ne me quittez pas ainsi! Si vous saviez tout ce que j'ai souffert, si vous aviez vu mes larmes et mon désespoir, vous auriez pitié de moi.

Ernest demeurait sans lui répondre; une profonde douleur le tourmentait.

— Quoi! reprit la jeune fille, pas une parole! Vous ne m'avez donc jamais aimée! Que ne suis-je morte dans ma misère le jour où j'ai rencontré Lucien sous mes pas!

— Vous avez donc été malheureuse, Mademoiselle?

— Je vous l'ai dit: votre amour nous sera fatal. Que de larmes j'ai versées depuis notre séparation! Que de malheurs sont venus fondre sur moi depuis mon arrivée à Paris! Chaque jour, je faisais des démarches nouvelles pour savoir ce que vous étiez devenu; je n'ai jamais rien appris. Seule, abandonnée de tous dans ce grand désert qu'on nomme Paris, votre souvenir me consolait encore. Enfin, privée de toute ressource, j'ai été cruellement abusée, et le malheur m'a frappé.

Une larme roula sous la paupière d'Ernest.

— Oh! donnez-moi votre main que vous aimiez autrefois à m'offrir. Je sais que toutes les apparences sont contre moi, mais vous me pardonneriez quand vous saurez tout.

Le jeune homme était ému par sa douce voix; il sentait l'amour revenir dans son cœur; mais il repoussa ces tendres sentiments.

— Gabrielle, lui dit-il, vous que j'ai rêvée si pure et si sainte! Vous m'avez perdue l'âme!... Vous m'avez rendu bien malheureux!... Je vous pardonne.

— Oh! que je suis heureuse alors de vous revoir, de vous parler, de vous dire toutes mes pensées!... Et ce duel, dit-elle avec effroi, oh! vous n'irez pas; vous ne voudriez pas me tuer. Je ne vous quitte plus.

— Ne vous abusez pas, Gabrielle, dit Ernest avec effort. Je vous ai pardonné; c'est tout ce que je dont je suis capable. Jamais la femme qui appartient à un autre ne sera la mienne. Nous ne devons plus nous revoir... Et, dégageant son bras avec effort, il la quitta précipitamment.

— Tu veux donc que je meure avec le désespoir, cruel!

Elle s'arrêta; ses yeux sombres annonçaient une funeste résolution, mais d'abondantes larmes vinrent soulager sa douleur.

Le lendemain, au point du jour, Gabrielle traversait Paris pour se rendre à la porte Maillot. Elle regarde partout avec anxiété. Une trace récente sur le sable lui indique le passage d'une voiture. Elle court, vole, en suivant cette ligne fugitive croisée par les mille sillons de la veille. Parvenue dans une allée solitaire du bois, elle aperçoit une voiture arrêtée, entend un cliquetis d'armes, se précipite de ce côté, et voit Ernest tomber en chancelant sous le fer de Lucien.

Gabrielle pousse un cri terrible et veut se jeter avec fureur sur le meurtrier, mais elle roule évanouie au pied d'un arbre.

Quand elle revint à elle, Ernest était dans les bras de deux de ses amis.

Elle se traîna auprès de lui en sanglotant, et s'efforça de l'émouvoir par les plus douces paroles. En le voyant insensible, elle le crut mort, et tomba dans un affreux désespoir; elle s'arrachait les cheveux, se meurtrissait le visage et s'accusait de l'avoir tué.

Cependant le blessé ouvrit les yeux.

Les deux amis d'Ernest le transportèrent dans la voiture; mais, redoutant pour lui des émotions violentes, ils en refusèrent l'entrée à cette femme.

Désespérée de leur refus, Gabrielle devint menaçante après avoir supplié.

— Vous m'arracherez plutôt la vie que de m'empêcher de donner des soins à celui qui va mourir pour moi.

Son air en imposa aux jeunes gens; elle monta dans la voiture, prit dans ses bras la tête d'Ernest, le réchauffa sur son sein, étancha douce-

ment le sang qui coulait de ses blessures, et ne voulut plus le quitter.

Le malade fut installé dans le logement d'un ami, car l'hôtel du Rosoy était désert; la comtesse était encore en Allemagne.

La blessure ne fut pas mortelle. La force de la jeunesse et la vigueur de sa constitution mirent bientôt les jours d'Ernest hors de danger.

A son tour, Gabrielle, épuisée par son dévouement, ses veilles, ses chagrins, et surtout les violentes émotions de son âme, tomba dangereusement malade.

Un jour elle appela doucement Ernest auprès d'elle.

— Pourquoi toujours cet air de tristesse en ma présence, ô mon ami? Pourquoi détournez-vous les yeux de moi? Mon Dieu! vous me tuez par votre froideur. Commandez-moi de mourir, je le ferai; mais donnez-moi de douces paroles comme autrefois.

— Je vous aime encore, Gabrielle; jamais je n'oublierai les tendres soins que vous m'avez prodigués; mais j'ai perdu ma plus chère illusion. Vous serez pour moi une scène tendre, une amie chérie...

— Oh! malheureuse! il ne m'aime plus! Tout est fini! Oh! si vous aviez su tout ce que j'ai souffert, combien je pensais à vous! J'étais sans asile, sans amis, sans pain, couverte de haillons; que fallait-il faire, ô mon Dieu! Vous seul avez toujours possédé mon âme. Quand on m'appelait, je recherchais la solitude. Votre lettre, je la garde suspendue à mon cou. Mes larmes en ont effacé les pages. Toute une vie de dévouement ne peut-elle effacer un instant malheureux?

Un triste sourire effleura les lèvres du jeune homme.

Gabrielle, cherchant à l'attirer près d'elle, lui prit la main qu'elle couvrit de larmes en implorant sa pitié.

Mais lui, en proie à d'horribles pensées sous les étreintes de cette femme, se couvrit le visage de ses deux mains, et des larmes ruisselèrent à travers ses doigts.

— Le bourreau est moins cruel que vous, car il ne torture pas ainsi sa victime. Que faut-il donc pour vous prouver mon amour? Que je meure?

A l'instant elle se frappe la tête sur la muraille. Le sang jaillit. Ernest poussa un cri d'horreur, et voulut la prendre dans ses bras; mais elle le repoussa, désespérée, et cherchait à se frapper de nouveau.

Son état de faiblesse avait amorti le coup.

La vue de cette femme si malheureuse, dont les cheveux et les vêtements étaient souillés de sang, et belle encore malgré sa maladie, pénétra le cœur d'Ernest de douleur et de tendresse. Il se jeta sur elle en sanglotant, lui

On dit encore M. le ministre très disposé à souscrire à ces arrangements. On ajoute que c'est parce que M. Legrand n'approuvait ces projets qu'avec froideur qu'on lui a retiré ses fonctions de sous-secrétaire d'état au ministère des travaux publics, et qu'on l'a nommé au conseil d'état, en remplacement de M. le baron de Fréville, position moins importante que celle qu'il occupait.

— MM. Duchâtel et Guizot, ces deux rivaux momentanément conciliés, viennent d'avoir aussi leur banquet politique, mais non réformiste, bien entendu. Voici à quelle occasion.

M. de Morny, l'auteur de l'amendement des 225 députés satisfaits, avait montré des velléités d'indépendance, et MM. Duchâtel et Guizot comprirent qu'il fallait souffler dessus. M. Guizot chargea M. de Lavalette d'opérer un rapprochement. M. de Lavalette est député de Bergerac, l'arrondissement qui produit les plus belles truffes du monde; il a donc convié à sa table, lundi, MM. Guizot, de Morny et Duchâtel. Le festin a été magnifique, l'amphitryon fort aimable, les deux ministres très familiers avec leur collègue, qui a désarmé peu à peu; et lorsqu'après le dîner on est allé se promener dans la charmante serre suspendue comme une cage à côté de la maison de l'explorateur, député de la Dordogne, M. de Morny avait abjuré ses erreurs d'un moment. Il est parti en serrant la main des deux excellences et de son ami; il était truffé et de nouveau satisfait.

— Tous les journaux constatent aujourd'hui les bruits qui ont couru hier à la Bourse, et d'après lesquels le roi aurait été presque en danger; tous constatent en même temps que ces bruits ne reposaient sur aucun fondement solide. Il paraît certain, en effet, qu'à part une de ces petites indispositions comme on en éprouve fréquemment à l'âge où Louis-Philippe est arrivé, rien n'a motivé les rumeurs alarmantes qui ont circulé un instant, et qui du reste avaient complètement cessé dès ce matin.

On a bien encore parlé de maladie pendant toute la journée, mais il ne s'agissait que de celle du ministère. Nous n'y croyons pas.

— C'est bien le 23, après-demain, qu'aura lieu le banquet de Rouen. A l'aide d'agrandissements pratiqués au local, on pourra réunir 1,700 convives, dont plus de 1,600 souscripteurs; le reste des convives représentera les invités, députés, journalistes, membres du comité central, etc.

### Les jésuites en France.

Il n'y a pas encore trois ans que le cabinet français, pressé par l'opinion publique et par les chambres, se donnait l'air de vouloir l'expulsion des jésuites hors de la France. On sait les interminables négociations de M. Rossi à Rome, négociations dont le *Moniteur* annonçait le prétendu succès par l'avis officiel suivant, publié le 6 juillet 1843 :

« Le gouvernement a reçu des nouvelles de Rome. La négociation dont il avait chargé M. Rossi a atteint son but. La congrégation des jésuites cessera d'exister en France; elle se dissoudra d'elle-même; ses convents seront fermés et ses noviciats dissous. »

Or, il résulte d'une pièce trouvée parmi les papiers des jésuites lors de l'occupation de leur pensionnat à Fribourg, que la congrégation n'a pas cessé d'exister en France, qu'elle ne s'est pas dissoute d'elle-même, que ses convents ne sont pas fermés, et que ses noviciats ne sont pas dissous. Ce précieux document est un catalogue imprimé en 1846, et indiquant les membres, les convents, les missions, etc., des jésuites de l'ordre dans la province de Lyon; il est en latin, et porte le titre suivant :

*Ad majorem Dei gloriam. Catalogus sociorum et officiorum provincie Lugdunensis societatis Jesu, incunite anno MDCCCXLVI. Lugduni 1846.*

Quant au contenu de ce catalogue, voici ce que nous pouvons en faire connaître, tout en regrettant que la *Berner-Zeitung*, à laquelle nous empruntons ces détails, n'ait pas publié ce catalogue en entier, afin de pouvoir présenter à nos lecteurs des données aussi exactes que possible.

On sait que la France est divisée par les jésuites en deux provinces, qui sont : la France septentrionale (*Francia*), capitale Paris, et la France méridionale ou la province de Lyon (*Lugdunum*) capitale Lyon. Or, cette dernière province comptait, au commencement de l'année 1846, 304 membres de l'ordre, savoir : 220 prêtres (*sacerdotes*), 161 scholastiques (*novitii scholastici*) et 123 coadjuteurs (*coadjutores*). A la tête de la province se trouve le provincial (*praepositus provincialis*); ce poste est occupé depuis le 18 août 1859 par Louis Maillard, né le 4 juin 1792, et entré dans l'ordre le 14 septembre 1815. Son suppléant est Firmin Pouget depuis le 25 octobre 1859. Ce dernier, qui est né le 29 août 1800, est entré dans l'ordre le 29 septembre 1819. Le provincial est assisté d'un conseil (*consultores provinciales*) composé du supérieur de la résidence de Lyon, du suppléant sus-nommé, du provincial, et des pères Henri Dufour, né le 22 avril 1805, et entré dans l'ordre le 14 novembre 1822, et Nicolas Deschamps, né le 12 décembre 1797, et entré dans l'ordre le 1er novembre 1826.

L'ordre possède 15 maisons dans la province, savoir :

1° La résidence de Lyon (*residencia Lugdunensis*) avec 10 prêtres et 7 coadjuteurs sous le supérieur Charles Balandret, né le 17 décembre 1781, et entré dans l'ordre le 6 août 1808.

2° La maison d'exercice de Lyon (*domus exercitorum Lugdunensis juxta aedem B. M. V. Fori-veteris*) avec 7 prêtres et 3 coadjuteurs. Supérieur : Louis Valantin, né le 12 janvier 1786, entré dans l'ordre le 4 octobre 1814.

3° La résidence d'Aix (*residencia Aquisensis*) avec 6 prêtres et 4 coadjuteurs, sous le supérieur Joseph Bon, né le 24 mars 1807, entré dans l'ordre le 7 octobre 1852.

4° La résidence et le noviciat d'Avignon (*domus Avenionensis, proba-*

demandé pardon et l'arrosa de ses pleurs.

— Oh ! fuyez ! fuyez ! lui dit-elle, je suis indigne de vous ! Que ne suis-je morte de misère et de faim !

— Gabrielle ! Gabrielle s'écria le jeune homme d'une voix déchirante, pardon, ma bien-aimée !... Ecoute ma voix ; je te rends toute ma tendresse. Désormais je ne vivrai plus que pour toi, pour te faire oublier toutes tes souffrances. Dès ce jour je t'appartiens, je le jure devant Dieu.

La jeune fille, rappelée à la vie par les marques d'affection du jeune homme, l'attira doucement vers elle; ils échangèrent, comme autrefois, des pensées d'amour et de bonheur.

Cependant cette agitation l'avait épuisée; elle retomba bientôt sur son lit. La nuit fut mauvaise, et des symptômes alarmants apparurent.

La fièvre redoubla, et, dans ses transports, les paroles de Gabrielle étaient sans suite et souvent inintelligibles.

Au point du jour, lorsque le soleil reparut dans sa chambre, la vie sembla renaître dans le corps languissant de la jeune fille, mais ce fut une leur passagère, et elle redevint brûlante.

Attirant Ernest auprès d'elle, elle lui disait en souriant :

— Vois ce ciel bleu qui nous sourit; vois ces grands arbres verts qui balancent gracieusement leur feuillage au-dessus de nos têtes. Que l'air est délicieux sous ce kiosque, auprès de ce joli bassin où tant de fleurs se mirent dans l'eau ! Vois ton beau visage aussi qui s'y réfléchit à côté de celui de ton amie.

— Le délire ! s'écria le jeune homme épouvanté. O mon Dieu ! ayez pitié de nous !

Il la suppliait par les plus doux noms de revenir à elle, de rappeler ses esprits; tout fut inutile.

Tant d'émotions violentes, un si grand désespoir suivi d'une si brusque transition de félicité, avaient accablé la pauvre fille. En peu de jours une fièvre cérébrale l'emporta dans la tombe.

Dans un endroit isolé du cimetière du Père-Lachaise, et loin de tous les regards, s'éleva une petite pyramide en marbre blanc, avec cette inscription : **A GABRIELLE.**

Tous les samedis un jeune homme vient déposer quelques fleurs sur cette tombe.

C'est là que repose la fille du vieux soldat, bien plus heurtée, hélas ! si elle eût vécu au village.

ALPHONSE LAMURIER.

*tionis et residentiae*), ainsi que le noviciat de Gènes qui en dépend (*Novitiatu Avenionensis in Carignano*), avec 17 prêtres, 44 scholastiques et 13 coadjuteurs. Le provincial de la résidence est le père Louis Ribeaux, né le 27 janvier 1802, et entré dans l'ordre le 4 septembre 1825; le recteur du noviciat est Joseph de Jocas, né le 29 janvier 1807, et entré dans l'ordre le 6 novembre 1827.

5° La maison d'épreuve de troisième classe à Ay (*domus tertie probationis juxta aedem B. M. V. d'Ay*) avec 15 prêtres et 4 coadjuteurs. Recteur : Sébastien Fouillot, né le 5 novembre 1798, et entré dans l'ordre le 25 octobre 1816.

6° La résidence de Bordeaux (*residencia Burdigalensis*) avec 4 prêtres et 3 coadjuteurs, sous le supérieur Eugène Peyrard, né le 8 novembre 1809, et entré dans l'ordre le 30 juillet 1827.

7° La résidence de Castres (*residencia Castrensensis*) avec 6 prêtres et 5 coadjuteurs. Supérieur : Claude Ramel, né le 6 avril 1808, et entré dans l'ordre le 30 août 1826.

8° La résidence et le noviciat de Dôle (*Dolana domus novitiatu et residentiae*) avec 14 prêtres, 18 scholastiques et 10 coadjuteurs. Recteur : Augustin Périe, né le 23 octobre 1804, entré dans l'ordre le 26 septembre 1828.

9° La résidence de Grenoble (*residencia Gratianopolitana*) avec 7 prêtres et 5 coadjuteurs. Supérieur : Julien Jordan, né le 14 juillet 1805, entré dans l'ordre le 30 juillet 1829.

10° La résidence de Laval (*residencia Lalouescana*) avec 7 prêtres et 4 coadjuteurs. Supérieur : Théophile Richard, né le 3 octobre 1794, entré dans l'ordre le 12 septembre 1817.

11° La résidence de Marseille (*residencia Massiliensis*) avec 9 prêtres et 3 coadjuteurs. Supérieur : Léopold Pitron, né le 30 mars 1801, entré dans l'ordre le 11 novembre 1820.

12° La résidence et la maison d'épreuve de Toulouse (*domus Tolosana probationis et residentiae*) avec 14 prêtres, 17 scholastiques et 13 coadjuteurs. Recteur : Maurice Ogerdias, né le 29 juin 1808, entré dans l'ordre le 11 novembre 1854.

13° Le séminaire et résidence de Vals (*Valsense seminarium cum residentia*) avec 22 prêtres, 70 scholastiques et 16 coadjuteurs. Recteur : Jean-Baptiste Maisonnable, né le 10 juillet 1803, entré dans l'ordre le 1er octobre 1852.

Outre ces établissements, la province possède encore les collèges de missions suivants :

#### I. — EN AFRIQUE.

1° La résidence d'Alger (*residencia Algeriensis*) avec 3 prêtres et 2 coadjuteurs; supérieur : Lazare Reynaud, né le 17 décembre 1811, entré dans l'ordre le 30 août 1837.

2° La maison de Ben Aknom (*domus Orphanorum*) avec 4 prêtres, 7 coadjuteurs et 4 novices; supérieur : Ferdinand Brumaud, né le 28 juillet 1798, admis dans l'ordre le 1er octobre 1820.

3° La résidence de Constantine (*residencia Constantiensis*) avec 3 prêtres et 4 maîtres; supérieur : Pierre Rigaud, né le 9 août 1795, entré dans l'ordre le 16 janvier 1825.

4° La résidence d'Oran (*residencia Oranensis*) avec 3 prêtres et 1 coadjuteur; supérieur : Etienne Pascaliti, né le 16 septembre 1804, entré dans l'ordre le 15 août 1825.

#### II. — DANS LES ILES.

1° A Bourbon, 3 prêtres et 2 coadjuteurs; supérieur : Louis Jouen, né le 19 janvier 1805, entré dans l'ordre le 30 septembre 1839.

2° A Madagascar, 4 prêtres et 1 coadjuteur; directeur : Pierre Cotain, né le 19 avril 1796, entré dans l'ordre le 12 octobre 1821.

#### III. — DANS L'INDE.

1° La maison des missionnaires de Trichinopolis, avec 4 prêtres et 1 coadjuteur; supérieur : Alexis Canoz, né le 11 septembre 1804, entré dans l'ordre le 22 août 1824.

2° Le collège du Tanjaor (*collegium Negapatense in regno Tanjaorensi*) avec 14 prêtres et 2 coadjuteurs; supérieur : Désiré Audibert, né le 11 novembre 1807, entré dans l'ordre le 31 octobre 1828.

3° A Madura et Marava, 4 prêtres en mission.

4° 6 prêtres en mission en différents endroits.

#### IV. — EN SYRIE.

Un collège de missions composé de 7 prêtres et de 5 coadjuteurs; supérieur : Benoit Planchet, né le 24 juin 1802, entré dans l'ordre le 31 octobre 1821.

#### V. — EN AMÉRIQUE.

5 prêtres et 2 coadjuteurs en mission dans le Missouri, la Jamaïque, etc.

Enfin, la province de Lyon avait envoyé plusieurs de ses membres dans d'autres provinces, savoir : à Rome, 2 prêtres et 2 scholastiques; en Belgique, 1 prêtre et 4 scholastiques; à Paris (*Francia*), 7 prêtres et 2 coadjuteurs; dans la Haute-Allemagne (Suisse), 3 prêtres; à Turin, 3 prêtres et 2 scholastiques. Les autres provinces, par contre, avaient à cette époque 18 prêtres, 9 scholastiques et 9 coadjuteurs.

Si l'on compare le personnel de l'ordre dans la province de Lyon, au commencement de l'année 1846, avec ce qu'il était au commencement de 1843, on y trouve une augmentation considérable.

Le tableau comparatif suivant nous le prouvera :

	Prêtres.	Scholastiques.	Coadjuteurs.
Sont entrés dans l'ordre pendant l'année 1843	8	23	8
Sont morts pendant cette année	6	4	2
L'ordre s'était donc augmenté en tout, pendant l'année 1843, de	2	19	6
Parmi ceux qui sont indiqués en première ligne, sont entrés dans l'ordre :			
Avant les négociations avec Rome	5	2	2
Après ces négociations	3	21	6
Si l'on retranche de ces derniers les morts indiqués ci-dessus	6	4	4

Il reste une augmentation de . . . . . 3 . . . . . 17 . . . . . 4

Et une diminution de . . . . . 3 . . . . . » . . . . . »

L'ordre des jésuites dans la seule province de Lyon a donc subi, après les communications officielles du *Moniteur*, une augmentation effective de 48 individus.

Et les chambres n'ont rien dit depuis lors !

Pauvre France !

Par rapport aux relations de l'ordre, le catalogue dont nous venons de parler contient encore une liste d'adresses indiquant les bâtiments et quelquefois les personnes mêmes qui reçoivent les correspondances de l'ordre sur le territoire français. Voici ces adresses :

- Aix (Bouches-du-Rhône), rue Lacépède, 20;
- Alger, M. . . . ., rue Salluste, 28;
- Angers (Maine-et-Loire), rue du Faubourg-Saint-Michel, 124;
- Avignon (Vaucluse), rue Saint-Marc, 14;
- Ay (Ardèche), M. . . . ., prétre de N.-D. d'Ay, à Annonay (pbste restante);
- Bordeaux (Gironde), rue Margaux, 14;
- Bourges, rue Neuve-Saint-Laurent;
- Valenciennes, MM. V. Hollande et Dubois, négociants à Valenciennes;
- Castres (Tarn), rue Corbière, 4;
- Dôle (Jura), rue du Collège, 4;
- Grenoble (Isère), place des Tilleuls, 5;
- Laval (Mayenne), maison Saint-Michel;
- Lille (Nord), rue du Rempart-Saint-André, 8;
- Lyon (Rhône), rue Sala, 14; place de Fourvières, 11;
- Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Dominicaine, 10;
- Metz (Moselle), rue des Trinitaires, 10;
- Nantes (Loire-Inférieure), rue Dugommier, 11;
- Oran (Afrique), rue d'Austerlitz, 75;
- Paris, rue Monsieur, 13; rue Notre-Dame-des-Champs, 17;
- Quimper (Finistère), maison Saint-Joseph;
- Rouen (Seine-Inférieure), rue Poisson, 27;
- Strasbourg (Bas-Rhin), rue des Echasses, 12;
- Vals (Haute-Loire), maison Hedde, rue Raphaël-au-Puy;
- Verviers, rue du Collège, 84.

(Réforme.)

Nous lisons dans le *Fimistère*, journal de Brest :

« A voir le mauvais vouloir qui perce constamment dans la direction de notre flotte, à considérer la désorganisation qui en est le résultat incessant, on serait tenté de croire que la marine est définitivement condamnée, qu'on a résolu la déchéance de cette arme éminemment nationale. Dieu veuille que ce ne soit point l'effet de l'entente cordiale, comme tout porte à le croire !

» Nos arsenaux dénués comme à plaisir de tous approvisionnements, notre flotte qui ne peut attendre au chiffre assez minime déterminé par une loi spéciale, le personnel diminuant chaque jour et marchant vers un décroissement de plus en plus considérable, l'abandon de notre commerce maritime, et les traités absurdes qui semblent tendre à son complet anéantissement, ce sont là de tristes vérités dont n'ont pas seulement l'air de se douter les hommes qui sont à la tête de la marine, et des plaies radicales auxquelles, par conséquent, ils ne sauraient porter le moindre remède.

» Cependant il serait bien temps de songer à toutes ces choses importantes, et le moment ne saurait être plus opportun. La chambre va s'assembler, et, loin de rester sourde aux demandes de la marine, elle a souvent devancé la proposition que le ministère aurait dû lui soumettre. Une loi nouvelle va s'élaborer, celle du recrutement, et la marine pourrait y gagner considérablement, si le recrutement de l'armée navale se pratiquait sur des bases mieux en rapport avec la destination des hommes appelés à ce service.

» L'étendue des côtes de France rend notre pays essentiellement maritime. La plus grande partie des hommes du littoral se consacre à la marine; mais il en est une autre qui, malgré le spectacle qu'elle a continuellement sous les yeux de la mer, embrasse les autres carrières de préférence à la profession du marin. Pourquoi les hommes qui, comme tous les Français, sont soumis à la loi du recrutement, ne seraient-ils pas, quand ils tombent au sort, dirigés sur nos arsenaux pour le service de la flotte, lorsque cette destination leur est agréable ? Beaucoup d'entre eux sollicitent même aujourd'hui leur admission dans la marine, soit par un goût spécial, soit parce que les ports sont voisins de leurs familles, et ils ne peuvent l'obtenir, parce que la loi n'a pas eu de prévoyance à cet égard.

» Ce serait pourtant là le bon moyen d'avoir des hommes qui, s'ils n'avaient pas l'habitude de la mer, n'y seraient pas au moins complètement étrangers, et seraient par conséquent à l'abri du dégoût et des craintes dont sont d'abord saisis les conscrits de l'intérieur, que beaucoup ne surmontent jamais, et dont la plupart se défont très difficilement.

» Ne serait-il pas, également dans les mêmes intérêts, urgent de faire ressortir que la loi de l'inscription maritime devrait s'étendre aux marins des rivières ? Ceci allégerait d'autant la part trop lourde qui pèse sur les matelots du littoral. »

### Chronique.

Samedi, sur les quatre heures du soir, une charrette attelée d'un beau cheval et contenant cinq personnes, dont trois femmes et deux hommes, se dirigeait de Saint-Laurent à Grièges, en suivant la jetée qui sépare la Saône du bassin de la gare. Arrivée près du Pont-Vert, la voiture, mal conduite par un vieillard, tourna trop court et vena avec les personnes dans la gare. Des cris se firent entendre. M. Ennement, confiseur à Mâcon, était en ce moment à la promenade aux Marais, vers le gazomètre. A l'instant il se précipita dans une barque avec un homme du port, et tous deux, forçant de rames, arrivèrent promptement vers les infortunés voyageurs, qui faisaient tous leurs efforts pour sortir de la vase où ils étaient plongés. On n'apercevait que les bras de la charrette; le cheval, cramponné sur la douve inclinée, s'épuisait en efforts inutiles pour remonter sur la jetée. Un peu d'aide suffit pour retirer les voyageurs, mais il n'en fut pas de même du cheval.

Dans les efforts que fit M. Ennement pour le sauver, la barque chavira, et il fut précipité dans l'eau tout habillé. Pourtant, il ne lâcha pas la bride de l'animal, et c'est à la nage qu'il l'emmena à la rive opposée, où il lui fit prendre terre. Un tel dévouement ne fait qu'ajouter à l'estime dont jouit M. Ennement dans l'esprit de ses concitoyens.

### Spectacles du 25 décembre 1847.

GRAND-THEATRE. — Bruis et Palaprat, comédie. — Lucie, grand opéra. — Un Divertissement.

THEATRE DES CELESTINS. — Martin et Bamboche, drame en cinq actes et dix tableaux.

### Nouvelles diverses.

Mardi matin, une escouade de la gendarmerie départementale amenait au dépôt de la préfecture de police un jeune homme paraissant âgé de 16 à 17 ans, petit de taille, maigre, grêle, et affecté d'un bégaiement très prononcé. Ce jeune homme, amené de brigade en brigade depuis Chaumont-en-Bassigny pour répondre à une inculpation peu grave, pourra se prévaloir, devant le tribunal appelé à prononcer sur son sort, d'un service par lui rendu récemment à la justice et à la société dans les circonstances les plus tragiques.

Ce jeune homme, nommé Chambon, ayant été arrêté à Joigny sous inculpation de vagabondage, avait été déposé dans la prison de cette ville, où se trouvait détenu pour même fait un nommé Bardel. Le 13 septembre, ils furent mis tous deux en liberté, et comme Bardel était obligé de se rendre à Langres, ils se mirent en route ensemble. Ce Bardel avait été, dès l'âge de 17 ans, condamné à 12 ans de travaux forcés qu'il avait subis, et depuis lors il avait subi encore dix autres condamnations. Ils cheminaient tous deux depuis deux jours, vivant d'aumônes ou de maraudage, lorsqu'ayant reçu l'hospitalité pour une nuit à l'hôpital de Bar-sur-Aube, ils y firent rencontre d'un militaire, Désiré Jaunard, avec lequel ils se remirent en route le lendemain matin, car celui-ci allait rejoindre son corps à Phalsbourg, et devait passer par Langres.

Le voyage se faisait gaiement, et l'on approchait de Châlons-sur-Marne, lorsqu'au village de Colombey, avant de s'engager dans la forêt de ce nom, le soldat Jaunard offrit à ses compagnons d'entrer dans un cabaret et d'y accepter un litre de vin qu'il payait, en laissant imprudemment voir dans sa bourse une petite somme de 30 fr., destinée à subvenir aux frais de sa route en dehors des étapes à 30 centimes fixées par le règlement. Moins d'une heure après, ce malheureux était assassiné de la manière la plus cruelle par le forçat libéré Bardel.

Le jeune Chambon avait été témoin de ce crime; mais, glacé de terreur, il n'avait pu essayer de s'y opposer. Gardé à vue en quelque sorte depuis ce moment par l'assassin, il arriva avec lui à Chaumont, où, profitant d'un moment où il put échapper à sa surveillance menaçante, il courut chez le commissaire de police, auquel il fit connaître les circonstances du meurtre auquel il avait assisté. Arrêté aussitôt et mis à la disposition de la justice, l'ex-forçat Bardel comparut devant le jury de la Haute-Marne, et, malgré ses protestations d'innocence, il a été condamné à mort sur le témoignage d'Antoine Chambon, sur lequel l'effroyable scène à laquelle il avait assisté a produit une impression si profonde qu'il est demeuré depuis lors affecté d'un bégaiement qui rend sa parole presque inintelligible.

C'est ce jeune homme que le parquet de la Haute-Marne envoie à

Paris pour purger la prévention dirigée contre lui, et en le recommandant à la bienveillante équité de ses juges.

— On lit dans la *Patric* :

« Il est question d'opposer à M. Sauzet, candidat ministériel pour la présidence de la chambre des députés, M. Dupin ou M. Dufaure. Un certain nombre de députés conservateurs, désillusionnés de la grande politique, auraient promis de voter avec l'opposition, si l'on s'arrêtait à l'un de ces deux candidats.

« Cette question de la présidence, traitée dans l'hypothèse d'une sorte de coalition, a été l'objet, ces jours-ci, d'une série d'articles publiés par la *Presse*, le *Constitutionnel*, le *Siccle*, le *Commerce* et les *Débats*.

« M. Dupin, l'un des candidats mis sur le tapis, se trouvait dernièrement dans le salon de M. Duchâtel, et comme on médait des coalitions, il prit leur défense en ces termes :

« — Les coalitions politiques sont de véritables mariages... plus le divorce. La coalition de 1827 fut un mariage d'inclination, celle de 1839 un mariage de raison; la coalition de 1847 serait un mariage de convenance.

« M. Duchâtel, qui avait écouté, dit à demi-voix à M. X..., député satisfait :

« — Nous proposerons à la future un mariage d'argent, et M. Sauzet signera le contrat. »

— L'archevêque de Gratz, M. le baron de Jængler, vient de comparaître devant une commission, composée de membres ecclésiastiques et laïcs, qui avait été envoyée de Vienne dans cette ville pour juger ce prélat, que l'opinion publique accusait de plusieurs actes graves d'intolérance.

Cette commission, après avoir fait subir à M. de Jængler trois longs interrogatoires, l'a condamné à quinze jours d'arrêts dans son palais archiepiscopal et à une amende de 500 florins ou environ 1,300 fr.

— Voici les recettes du chemin de fer du Nord du 11 au 17 décembre 1847 :

Voyageurs, 33,137. — Recettes . . . . .	125,072 f. 80 c.
Bagages, marchandises, etc. . . . .	201,214 72
Total. . . . .	326,287 52

— On lit dans le *Journal de Rouen* :

« Des ouvriers, occupés, rue Préfontaine, à enlever des terres que l'on transporte pour les remblais du Grand-Cours, ont trouvé vendredi dernier un squelette qui paraissait, vu l'état des os, être là depuis soixante ans au moins.

« Ce squelette était placé horizontalement, la tête tournée vers le nord, à une profondeur de deux mètres environ. On a remarqué qu'il était comme enveloppé de terre végétale et de fragments de silex, pendant qu'autour de la fosse qu'on lui avait faite, le terrain est composé d'une couche de pierre crayeuse; ce qui indique bien une sépulture creusée exprès, et non une mort accidentelle dont la victime aurait échappé aux recherches, parce qu'elle serait disparue sous la végétation d'abord, et, plus tard, sous quelque mouvement de terrain.

« Au reste, plusieurs objets découverts près de ce squelette donnent lieu de penser que la sépulture ainsi mise au jour a été la dernière phase de quelque terrible mystère. Ainsi, dans la terre végétale qui entourait les ossements, on a trouvé une forte lame en fer à laquelle est attaché un reste de manche à demi détruit par le temps. Cette arme, longue de trois à quatre décimètres, a conservé la forme d'un très fort couteau de cuisinier. Puis, à différentes places, on a trouvé encore parmi les os trois anneaux en fer formés par une tige ronde d'un demi-centimètre d'épaisseur, ayant l'un sept à huit décimètres, et les deux autres cinq à six décimètres de diamètre.

« Ce couteau à lame longue et très affilée a-t-il servi à commettre un crime? Ces trois anneaux, dont deux semblent pouvoir s'adapter aux poignets d'un homme et le troisième au bas des jambes, ont-ils servi à tenir des chaînes, ou bien appartiennent-ils au brancard sur lequel on a pu apporter le cadavre, brancard que l'on aura brisé et fait disparaître aussi dans la fosse pour plus de sûreté? Enfin, cette victime, qui était jeune encore, si on en juge par l'état de ses dents, qui pouvait-elle être?

« Nous dirons, en terminant, que des fouilles nombreuses ont été faites depuis quelque temps aux environs du lieu où vient d'être trouvé ce squelette, et que l'on n'avait encore découvert aucune trace de sépulture. Celle-ci est donc le résultat d'un fait qui a dû être exceptionnel. »

— Un nouveau volcan vient de se déclarer à Amargour, île de l'Océanie située à environ 20 lieues au nord des îles Vavao. Le consul américain Williams et le capitaine Samson, qui ont été en partie témoins de l'éruption, en racontent ainsi les particularités :

Le 9 juillet et les deux jours suivants, de violentes secousses de tremblement de terre se firent sentir à Vavao, à des intervalles réguliers de 15 ou 20 minutes; on les ressentait même à bord des navires mouillés dans ce port. Dans la nuit du 11, on apercevait dans la direction d'Amargour de brillants éclats de lumière qui se réfléchissaient dans le ciel, suivant un angle très ouvert. Dans la matinée du 12, tout était couvert d'une poussière ou cendre impalpable. Les arbres, les champs, les maisons, offraient l'aspect le plus étrange, comme si une neige épaisse de couleur nouvelle les eût recouverts. L'air était saturé d'une odeur suffoquante de soufre.

M. Williams partit de Vavao le 13 et se dirigea vers l'île où l'é-

ruption avait lieu. A mesure qu'il approchait, d'immenses colonnes de fumée et de cendres paraissaient dans les airs à une hauteur considérable.

Arrivé tout près de l'île, M. Williams vit se développer un peu au-dessus du niveau de la mer un vaste cratère où la matière incandescente bouillonnait et se soulevait pour s'échapper ensuite par tourterons dans les plaines voisines. Personne n'osa descendre à terre, et on ignore quel a été le sort des habitants pendant ce redoutable cataclysme.

Le fait le plus intéressant qui se rattache à cette éruption, c'est qu'une effroyable quantité de cendres ait été transportée à une très grande distance, et dans une direction diamétralement contraire à celle qu'on aurait dû supposer dans un moment où la mousson de nord-est soufflait avec violence.

Le 12, à deux heures du matin, le navire américain *Charles-Morgan*, se trouvant à plus de trois degrés au nord-est d'Amargour, fut surpris par une *averse de cendres*. Le vent soufflait cependant du nord-est avec une telle force, qu'on avait pris deux ris dans les huniers, la nuit étant d'ailleurs fort belle.

Avant que ce tourbillon de cendres n'eût enveloppé le navire, il avait toute l'apparence de ce qu'à la mer on appelle un grain; mais à peine y fut-on entré, que les hommes de l'équipage qui étaient de quart eurent les yeux offusqués de telle manière, qu'il leur fut impossible de rester sur le pont et de faire la moindre manœuvre. Au lever du soleil, la poussière dont le ciel continuait à être envahi parut d'une couleur rouge foncé, roulant dans l'espace comme des masses de fumée, et présentant un aspect vraiment terrible. A huit heures, il faisait si sombre, qu'il fallut allumer les lampes de la cabine. A onze heures, le soleil commença à poindre, et un peu après midi, on se trouva sous un ciel parfaitement pur, le navire ayant fait plus de 40 milles dans le tourbillon de cendres. Un autre navire, le *Mas-sachusetts*, éprouva exactement le même phénomène, et en même temps que le *Charles-Morgan*, quoiqu'il fût à 60 milles plus loin dans le nord-est.

Les cendres pénétrèrent toutes dans le navire et tombèrent en si grande quantité sur le pont, que toutes les demi-heures on était obligé de les jeter par-dessus le bord, afin de pouvoir circuler autour des cordages. Elles avaient une couleur grisâtre tirant sur l'ardoise. Leur poids spécifique était de 1,076. L'analyse y a signalé une grande proportion de soufre, une petite quantité de fer et assez d'acide sulfurique libre pour les rendre mordantes à la langue. On n'a pas poussé l'analyse chimique assez loin pour constater la présence des différents sulfates et silicates que contiennent habituellement les cendres d'origine volcanique.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

On lit dans un journal de la localité :

Nous prètons volontiers le concours de notre publicité à l'article suivant, qui nous est communiqué, dans l'intérêt de l'agriculture de notre contrée, par l'un des meilleurs esprits qui se consacrent à ses progrès :

« Depuis long-temps, l'Allemagne et l'Angleterre possèdent des sociétés d'assurances mutuelles contre les fléaux qui peuvent atteindre la propriété.

« En France, nous sommes moins avancés dans cette voie salutaire, car on ne s'y est encore sérieusement occupé que de la réparation des désastres causés par l'incendie, et néanmoins les assurances contre l'inondation, les risques de navigation et contre la mortalité des bestiaux seraient d'un intérêt aussi majeur pour la propriété.

« Les bestiaux, en particulier, qui forment une partie de la richesse agricole qui sont la fortune du fermier et le gage du propriétaire, sont bien plus exposés aux chances de la mortalité que les immubles ne le sont à celles de l'incendie.

« Quelques sociétés s'étaient déjà formées, sous l'influence de ces idées bienfaisantes, pour garantir les propriétaires contre la perte de leurs bestiaux; mais, dénuées de bonnes données statistiques et de connaissances spéciales dans la science des assurances, elles n'ont pu se soutenir sur leurs bases mal établies.

« Le vide qu'elles ont laissé est comblé aujourd'hui par la création d'une société qui vient d'être fondée à Nismes (chef-lieu du département du Gard), sous la direction du *Midi*, caisse de secours mutuels contre les accidents et la mortalité des bestiaux. L'étude que nous avons faite des statuts de cette association, qui nous ont été communiqués, nous a convaincus qu'ils avaient été préparés et mûris par des hommes spéciaux dans la science et la pratique des assurances. L'institution de cette caisse de secours mutuels est, à notre avis, un service rendu à la propriété et à l'agriculture.

« Fondé sur le principe moral et bienfaisant de la *mutualité*, n'exigeant qu'une cotisation fixe, sans aucune solidarité entre les associés, son but est de venir au secours de ceux qui auraient éprouvé quelque désastre prévu par les statuts, sans engager les associés au-delà de la quote-part fixée d'avance par leurs engagements.

« Le *Midi* s'étend à trente-cinq départements; son siège est à Nismes, le président de son conseil d'administration est M. le président de la chambre de commerce, et tous ses membres sont les plus riches propriétaires du département, les membres du conseil-général, enfin beaucoup de notabilités.

« Dans chaque chef-lieu des 35 départements admis dans l'association du *Midi*, il y a aussi un comité de surveillance composé

des plus forts intéressés, qui surveille la direction départementale, et délègue, chaque année, trois de ses membres à l'association générale qui a lieu au siège de la société pour en régler les intérêts généraux. Les fonds perçus sont déposés dans les caisses de l'Etat de chaque département, d'où ils ne peuvent être retirés qu'avec l'autorisation du conseil d'administration, et pour payer les sinistres.

« Cette organisation offre de réelles et solides garanties aux intéressés.

« Les statuts de cette société sont conçus dans un esprit d'incontestable sagesse, et paraissent le fruit d'une profonde connaissance de la matière. Ils ont réellement une supériorité remarquable sur ceux des sociétés du même genre antérieurement formées.

« Dans les tarifs du *Midi* les risques sont divisés et classés très judicieusement. Les animaux assurés y sont divisés en deux classes très distinctes: la *classe agricole* et la *classe industrielle*.

« Les animaux, d'abord classés par *espèces* et par *destination*, y sont ensuite tarifés selon *leur âge*.

« Ces classifications sont excellentes; elles sont *indispensables*, parce que, par ce système, les risques sont parfaitement divisés et les charges équitablement réparties. Ainsi, les chevaux de poste et de labour n'y sont point confondus avec les chevaux de poste et de fiacre, et ne risquent point de payer pour eux; les bœufs ne supporteront point les risques amenés par les moutons; la bête jeune et qui doit fournir une longue carrière n'y est pas cotée au même taux que l'animal d'un âge avancé, etc., inconvénients graves qui établissent inévitablement une inégalité marquée des charges sociales.

« Ce qui ajoute encore au mérite des conditions de l'association du *Midi*, c'est d'avoir eu l'heureuse idée de créer un fonds de prévoyance et de réserve destiné à donner sans délai des à-comptes importants aux propriétaires sinistrés, sans attendre la liquidation annuelle; dans les années calamiteuses, à venir augmenter les ressources qu'offre le maximum des cotisations destinées à la réparation des sinistres ordinaires. Elle garantit aussi la perte des bestiaux par suite d'*incendie*, d'inondation et de feu du ciel, que les autres sociétés ont écarté du droit à l'indemnité.

« En résumé, nous croyons pouvoir consciencieusement engager nos concitoyens à profiter des bienfaits réparateurs que leur présente l'utile institution dont nous venons de leur parler.

« Les bureaux de la direction divisionnaire du *Midi* sont à Lyon, rue Bourbon, n° 1, à l'entresol.

« On demande des agents. — Appointements fixes et remises. »

M. Bernard et M. Rosier, ancien chef de culture de M. CHAUVIÈRE, de Paris, viennent de créer, à l'entrée des Charpennes, vis-à-vis le bureau de tabac, un grand établissement d'horticulture. MM. les amateurs et MM. les marchands pourront y trouver, à un prix modique, les meilleures plantes de serre chaude, d'orange et de pleine terre, telles que *Erica* aux bruyères exotiques, *epacris*, *daphnés*, *azalées*, *rhododendron*, *pelargonium*, ou *geranium*, *abutilons*, *verveines*, *cinéraires*, *celistes*, et un grand nombre d'autres plantes nouvelles. Beaucoup de ces plantes sont aujourd'hui en pleine floraison.

## Restaurant-Decour, Cours Morand, 4, au rez-de-chaussée (Brotteaux). — Le soir

DECOUR, déjà avantageusement connu, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 18 décembre courant, son établissement restera ouvert pendant toute la durée des Bals et des Fêtes de nuit. Un buffet très confortable, dressé dans le salon principal sera toujours garni de toutes sortes de comestibles, d'ambigus, volailles truffées à la broche, etc. Huitres de Cancale. Bonne cave. Rien ne sera négligé pour satisfaire MM. les amateurs et justifier la confiance qu'ils voudront bien lui accorder. Salons de société indépendants

## Bourse de Paris du 23 décembre 1847.

Pendant presque toute la bourse la place a paru encore sous l'influence des bruits d'hier, répétés aujourd'hui, bien qu'avec un peu moins d'assurance. Avant l'ouverture, le 5 a été fait d'abord à 75 25, puis, à peu près sans cours intermédiaire, à 75 f. Il est ensuite remonté à 75 15, et il a ouvert au parquet à 75 20.

On a encore essayé d'écraser les cours, mais on n'a obtenu qu'un faible succès, puisque le plus bas cours au parquet n'a été coté qu'à 74 90. Le 5 est ensuite remonté à 75 15, et, jusqu'à la clôture, il est resté stationnaire entre ce cours et celui de 75. Il a fermé à 75 05 au parquet et dans la coulisse. Beaucoup d'affaires, mais moins qu'hier.

Trois pour cent . . . . .	75 10	CHEMINS DE FER.
Quatre pour cent . . . . .	» »	Saint-Germain . . . . .
Quatre et demi pour cent . . . . .	» »	Versailles (rive droite) . . . . .
Cinq pour cent . . . . .	116 35	Versailles (rive gauche) . . . . .
Emprunt de 1847 . . . . .	76 25	Paris à Orléans . . . . . 1200 »
Trois pour cent belge . . . . .	» »	Paris à Rouen . . . . . 901 25
Quatre 1/2 p. cent belge . . . . .	91 »	Rouen au Havre . . . . . 467 50
Cinq pour cent belge . . . . .	97 5/4	Avignon à Marseille . . . . .
Récépissés Rothschild . . . . .	102 50	Strasbourg à Bâle . . . . . 162 50
Cinq pour cent romain . . . . .	97 »	Orléans à Vierzon . . . . .
Trois pour cent espagnol . . . . .	» »	Orléans à Bordeaux . . . . . 487 50
Banque de France . . . . .	3540 »	Chemin de Nord . . . . . 346 25
Banque belge . . . . .	» »	Paris à Strasbourg . . . . . 41 »
Caisse Lafitte . . . . .	1150 »	Tours à Nantes . . . . . 595 75
Comptoir Ganneron . . . . .	1000 »	Paris à Lyon . . . . . 400 »
Obligations de Paris . . . . .	1535 »	Lyon à Avignon . . . . . » »

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Pouffallerie, 19.

Etude de M<sup>e</sup> Matrod, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, n° 4.

## VENTE PAR LICITATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

## D'UN IMMEUBLE

Comprenant deux corps de bâtiment, sur une superficie d'environ six cents mètres carrés; sis à Lyon, rues Dugas-Montbel et Blanchet, sur la limite extrême de l'emplacement désigné pour l'embarcadere du chemin de fer de Paris à Lyon, dépendant de la communauté qui a existé entre M. Jean Monnairoux dit Monnairont et la dame Elisabeth Olivier, sa défunte épouse.

L'adjudication aura lieu le samedi huit janvier 1848 sur les mises à prix de :

Premier lot . . . . .	60,000 f.
Deuxième lot . . . . .	30,000

Total . . . . . 90,000

Il y aura enchère générale sur les deux lots réunis.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Matrod, poursuivant la vente, et à M<sup>e</sup> Rambaud, colicitant,

rue de la Cage, 13, et, sur les lieux, à M. Monnairoux. (5343)

Etude de M<sup>e</sup> Bros, avoué, rue de la Préfecture, 3.

Le dimanche 2 janvier 1848, à midi, dans les bâtiments du domaine de Relave, sis commune de Chevrières (Loire), et par le ministère de M<sup>e</sup> Bruneau, notaire à Saint-Galmier (Loire),

Adjudication en quatre lots, sauf enchère générale sur les trois premiers réunis, d'un corps de domaine situé au lieu de Relave et autres circonvoisins, communes de Chevrières et d'Aveyzieux, et d'un bâtiment et vigne sis au lieu du Gord, commune de Saint-Galmier, le tout appartenant au mineur Gonon, et ayant appartenu au sieur Clément Thivillier.

Mises à prix.

1 <sup>er</sup> lot . . . . .	18,000 f.
2 <sup>me</sup> lot . . . . .	2,000
3 <sup>me</sup> lot . . . . .	3,000
4 <sup>me</sup> lot . . . . .	500

Evaluation totale des immeubles ci-dessus désignés, faite par le conseil de famille . . . . . 46,625 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Bros, avoué poursuivant, à M<sup>e</sup> Bruneau, notaire à Saint-Galmier, et à M<sup>e</sup> Merlat, notaire à Saint-Symphorien-sur-Coise. (4338)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, 1.

## VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi vingt-huit décembre 1847, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, place de la Croix-Paquet et rue Grognard, n° 1, au 4<sup>e</sup>, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers et ustensiles de fabrique, tels que métiers pour velours et unis, avec mécaniques Jacquard, navettes, battants, poèles, tables, commodes, chaises et fauteuils, batterie de cuisine, fourneau en fonte et briques, linge, etc. (3256)

## LA CONSTIPATION détruite

sans lavesments, sans médecine et sans bains. — 24<sup>e</sup> édition. — Prix : 1 f. — Se vend chez tous les libraires et à la maison Warton, à Paris, 68, rue Richelieu, l'Exposition d'un moyen NATUREL, agréable et infaillible (très simple), non seulement de vaincre, mais aussi de détruire complètement la constipation rebelle; suivie de nombreux certificats de médecins célèbres et d'autres personnes de distinction. — La même franco par la poste, 1 f. 50 c. à envoyer en un bon sur la poste. (Affranchir.) (7485—8372)

## PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infaillible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7046)

## AVIS.

Le public est prévenu qu'une adjudication aura lieu le 4 janvier prochain, à midi précis, à l'Hôtel de Ville de Lyon, pour une fourniture de 11,000 quintaux métriques de grains, destinés au magasin des vivres de cette place. Les personnes qui seraient dans l'intention de concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance de l'inscription et du cahier des charges arrêtés :

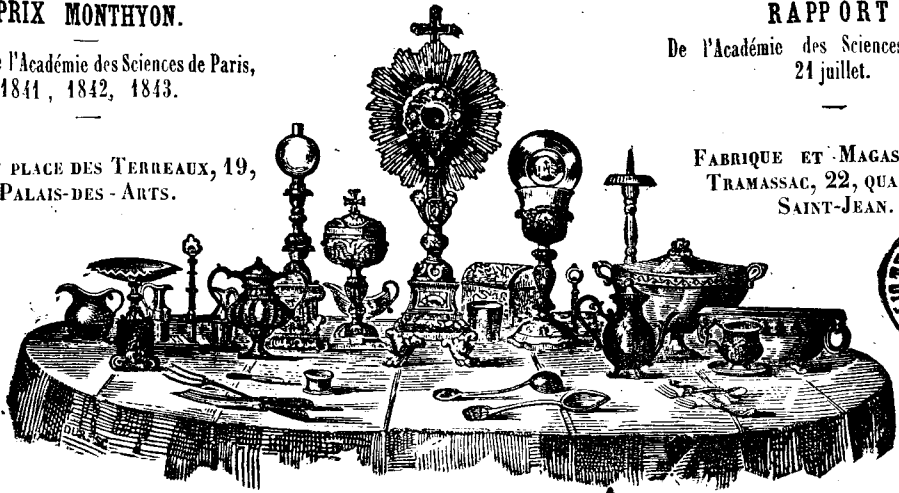
A Lyon, dans les bureaux de l'Intendance divisionnaire, rue de la Liberté, n° 7, et dans ceux de M. le sous-intendant Massot, rue du Rempart-d'Ain, n° 10;

Dans les départements de l'Ain, des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Isère et de la Loire, chez MM. les sous-intendants et adjoints employés, soit aux chefs-lieux, soit à Vienne et Briançon. (2562)

**PRIX MONTHYON.**

Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.



**RAPPORT**

De l'Académie des Sciences de Lyon, 21 juillet.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.



**PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ. DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES**

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux.

Couverts en pakfoid dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine. Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées, grilles pour confiseur, en beaux plaqués et beaux bronzes. On répare et remet à neuf les vieux plaqués. Bronzes et orfèvrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches. Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7057)

**MALADIES SECRÈTES.**

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

**PAPIER FAYARD ET BLAYN** pour guérir les rhumatismes, douleurs de goutte, lombagos, maux de reins et irritations de poitrine, brûlures, engelures, cors et œils-de-perdrix. — N. B. Chaque rouleau porte les signatures *Fayard et Blayn*. — Prix: 1 et 2 fr.

DÉPÔT GÉNÉRAL chez MM. Macors et Guilleminet, et chez MM. Lardet, André et Vernet, à Lyon. (7481 — 8357)

**AU RABAIS, LIVRES D'ÉTRENNES**

Reliés et Brochés,

Rue de la Préfecture, 8, à l'entresol.

Le Cabinet de lecture est en vente pour cause de départ. (2548)

**A VENDRE** pour cessation de commerce, un Fonds de Café, situé sur une place de marché, propice pour un restaurant. — Vaste local.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LAURENT, quai Monsieur, 119. (1454)

**AVIS A MM. LES TAILLEURS.**

**A VENDRE** pour cause de maladie, un Fonds de Tailleur et Marchand de fournitures pour tailleurs, à un prix très modéré, dans un des meilleurs quartiers de Lyon. Petit appartement très commode. Location à bon marché. — S'adresser à M. Barbotat, agent d'affaires, rue Sirène, n° 9. (1401)

**A LOUER DE SUITE** un établissement et un entresol très bien agencés pour café ou marchand de vin, situés place Kléber et rue Boileau, n° 2; aux Brotteaux. Le prix de la location est peu élevé. S'y adresser au concierge. (1391)

**AVIS** Une jeune Dame, connaissant parfaitement le commerce, désirerait se placer dans un magasin de détail. Elle peut donner tous les renseignements que l'on désirera. S'adresser chez M<sup>me</sup> Seyssel, rue Thomassin, 11. (7783)

**INJECTION - TANNIN** supérieure au cubèbe pour la guérison des maladies anciennes, nouvelles. — Prix: 3 f. — Dépôt chez M. Bayon, pharmacien, rue Neuve, 7. On trouve dans la même pharmacie les véritables Grains de Santé du docteur Frank. (2523)

**CARTES DE VISITE**

De tout genre,

GRAVÉES SUR MÉTAL, DE CHARRASSE,

Graveur et imprimeur, quai des Célestins, 80.

Nota. — Ne pas confondre ce genre de Cartes avec les Cartes porcelaine, gravées sur pierre en lithographie, qui sont très inférieures. (2544)

**A VENDRE** Pour cause de santé, un Fonds de Café en pleine travail, dans l'un des bons faubourgs de Lyon. — S'adresser à M. Duffer, fabricant de billards, rue d'Amboise, n° 6. (1380)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

Le magasin d'orfèvrerie de M. GRAND-CLÉMENT a été transféré quai Saint-Antoine, 22, maison du restaurant de M. Mathieu. — Assortiment de bijoux très variés pour étrennes, à des prix très modérés. (1460)

**AVIS AUX AMATEURS DE BILLARD.**

A dater du 1<sup>er</sup> décembre 1847, M. BERGER de Thoissey donnera des leçons dans une belle salle garnie de trois billards, située cours Morand, 4, aux Brotteaux. Elles seront données depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures du soir. On trouvera chez M. BERGER huitres, marée fraîche et vins exquis. (2521) Table d'hôte à deux heures et demie, à 1 f. 75 c.

**12,000 PIEDS DE MURIERS GREFFÉS, PLEIN-VENT ET MI-VENT, à vendre à des prix très modérés.**

S'adresser à M. Gerin, appreteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulanger, rue Pont-l'Evêque, à Vienne (Isère). (1269)

**AVIS.** On trouvera chez le sieur CHARVIEUX, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon, un entrepôt de détail, et de gros, cours Bourbon, 36, de vins fins en bouteilles des côtes du Rhône, du Midi, de l'Ouest, du Beaujolais, de Bourgogne, d'Allemagne et d'Espagne véritables, et les spiritueux suivants:

Chartreuse naturelle blanche et verte, Elixir de la Chartreuse, Kirschwasser, Cognac superfin, Curaçao de Hollande, Anisette double de Bordeaux et Rhum vieux. Il fournira les vins nécessaires à un repas ou soirée, s'engageant à reprendre les bouteilles non consommées. Des échantillons des vins, des liqueurs, seront remis aux personnes qui feraient une certaine commande, pour être dégustés, analysés et confrontés avec les envois. (1404)



**8 au grand 8 LE SIEUR COQUAIS,** à Lyon, rue Saint-Côme.

Couverts dorés et argentés par le procédé de M. de Ruolz, argentés à Paris par la maison Christophe, poile avec un bon de garantie de 75 grammes d'argent, qui se justifie plusieurs années de service sans se détériorer, et aux mêmes prix qu'à Paris. (2780)

**LES ARTISTES ET LES GENS DU MONDE PARISIEN**

ont pris sous leur patronage le magasin que

**M. TAHAN**

FABRICANT, FOURNISSEUR DU ROI, A OUVERT A PARIS, RUE DE LA PAIX AU COIN DU BOULEVARD.

Les Nécessaires de voyage, les Caves à liqueurs, les Coffrets à bijoux et de toutes sortes, les petites Tables à ouvrage forment la collection des présents les plus à la mode qui se donnent pour ETRENNES et à l'occasion de FÊTES, de MARIAGE et de BAPTEME. — Ces objets exécutés par M. TAHAN ont toujours un cachet de goût et de distinction qui, réuni aux avantages de prix qu'un fabricant peut seul offrir, leur ont assuré la vogue.

**M. CHEVALIER et M. GONDARD, A LYON.**

Connus pour tenir les articles de première nouveauté, se sont mis en mesure d'offrir à leur clientèle un choix très complet des produits de cette Maison, et les livrent, avec la MARQUE DE FABRIQUE, au même prix qu'à PARIS. (7478—8548)

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,** Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances général sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée. La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

**EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.**

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 65	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (3754)

**Le Chocolat Menier,**

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom *Menier* soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Le *Chocolat-Menier* se trouve chez les pharmaciens et les épiciers. (7473-8330)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23,

**DÉPURATIF DU SANG.**

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

**GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES**

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute décrété ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX: 5 FR. LE FLACON. (3370)

**SIROP PECTORAL DE MACORS**

AU MOU DE VEAU,

Pour Rhumes, Gripes, Enrouements et Irritations de Poitrine.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie MACORS et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 30; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable SIROP VERMIFUGE pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon.

M. VERNET, pharmacien aux Terreaux; M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (5966)

**FUMIGATIONS**

PECTORALES

de J. ESPIC, pharmac. à Bordeaux.

Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc. — Prix: 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (7270)

**POMMADE DU BARON DUPUYTREN**

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (7475—8538)

**Sirop de Mou de Veau,**

Préparé par QUET aîné, pharmacien, et avantageusement connu pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations, et toutes les maladies de la poitrine, se vend à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31; à Thizy, M. Bouvier; à Tarare, M. Mandet; à Bourg, M. Villard; à Mâcon, M. Mossel, tous pharmaciens. (3800)

**CARTES DE VISITE GRAVÉES**

DANS LA DERNIÈRE PERFECTION, sur carton - porcelaine,

BRILLANT DES DEUX CÔTÉS,

Remfermées dans une jolie boîte.

3 F. LE CENT.

A la lithographie H. Storck, place du Plâtre, passage Tholozan. (2531)

**Impressions pour Commerce et Administrations.**

**Pâte Pectorale au Salep,**

DE MICHEL, PHARMACIEN A TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix: 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C<sup>ie</sup> négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 513); et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon, ph. à Vaise. (1405)

**AVIS.** Le sieur JACOB EYPPER, ancien brasseur, à l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert, le 25 décembre, jour de Noël, un *café chantant* aux Brotteaux, rue de Sèze, n° 10, en face de la Rotonde. On y trouvera une consommation de première qualité. (2550)

**GUÉRISON** sans mercure, en 12 ou 15 jours, des *maladies secrètes*, écoulements, pertes, ulcères, etc., dartres, gale, roséole, rhumatisme, à la pharmacie de la rue de Puzy, 6, à Lyon. (1467)

**VENTE PAR LICITATION,**

AVEC CONCOURS D'ÉTRANGERS,

**L'établissement thermal**

**D'ALLEVARD,** Près Grenoble (Isère).

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Grenoble le quatre décembre mil huit cent quarante-sept,

Il sera procédé, le lundi-vingt-neuf janvier mil huit cent quarante-huit, à midi, à Grenoble, en la chambre des notaires, par devant M<sup>e</sup> Silvy, notaire à ces fins commis,

A la licitation, avec concours d'étrangers, de l'établissement thermal d'Allevard, près Grenoble (Isère), provenant, pour la plus grande partie, de la succession de M. Camille-Adrien BOUVRET-ROCOUR, ancien notaire, indivis aujourd'hui entre MM. BOUVRET-ROCOUR père et ses fils.

Les eaux minérales d'Allevard sont avantageusement connues depuis long-temps. L'établissement est nouvellement fondé et en parfait état de conservation; il est susceptible de recevoir tout le développement que les circonstances ou la vogue pourront faire désirer, et, dans son état actuel, il ne constitue pas moins un ensemble complet, pourvu de tout ce qui est nécessaire à son exploitation.

Placé à l'entrée du bourg et dans la plus belle position du pays d'Allevard, cet établissement est heureusement disposé pour recevoir dans son hôtel un grand nombre de baigneurs, et pour satisfaire en même temps aux besoins de ceux qui préfèrent loger dans le bourg; son extension est par conséquent illimitée.

Cette propriété comprend un hôtel pour le logement des baigneurs, un bâtiment pour les bains et douches, les bâtiments accessoires, logements des propriétaires, salles d'attente, écuries, remises, buanderies, jardins, promenades et autres dépendances, les chaudières, fourneaux, baignoires, appareils pour l'application des eaux, mobilier complet de l'hôtel, du restaurant et des bains, etc.

La première mise à prix est de... 190,000 f. On peut prendre connaissance du cahier des charges, à Grenoble, chez M<sup>e</sup> Silvy, notaire, et chez M<sup>es</sup> Thenon et Anthoard, avoués des colicitants. (2552)

**AVIS.** Le sieur *Merle*, marchand cor-donnier, rue de la Grenette, près celle de l'Aumône, à Lyon, a l'honneur de prévenir qu'aux nombreux différents genres de chaussures qu'il tient en assortiment dans son magasin il a réuni un grand choix de caques imperméables au froid et à l'humidité pour dames et enfants.

Ce nouveau genre de chaussures breveté (sans garantie du gouvernement) obtient dans les grandes villes de France, et notamment à Paris, le plus grand succès. Sur les garanties que donne le propriétaire de ce nouveau système, il n'a point hésité à le publier comme chaussures de confiance.

On trouvera toujours au magasin du *Loup-Blanc* un choix considérable et toute espèce de chaussures en première qualité et dans le goût le plus moderne. La vente continuera de s'y faire au comptant et absolument à prix fixe.

NOTA. — Les mêmes, pour hommes, se trouvent chez M. Girault, bottier, passage Coudere. (1330)

**AVIS.** Plus de maux de dents!!! L'EAU DE WARTON dissipe à la minute le plus violent mal de dents, cariées ou non. — Prix: 1 f. 50 c. — Seul dépôt à la pharmacie, rue de Puzy, n° 6. (1466)